

INFORMATIONS MUNICIPALES

SOMMAIRE

Editorial	1
Etat civil	1
Le saviez-vous	2
Participation citoyenne	4
Les cambriolages et le démarchage	4
Numérotation des immeubles	4
Repas des « Aînés »	5
Caisse d'Assurance Maladie	5
Horaires du secrétariat	5
Budget primitif 2015	6

Le Conseil Municipal a voté le **15 avril** dernier le **budget primitif 2015**. La loi de finances 2015 a entériné la diminution des concours financiers de l'Etat (moins 11 milliards d'euros sur la période 2015/2017) aux collectivités territoriales.

Pour notre commune, la diminution de la dotation globale de fonctionnement représente **32 000 €** par rapport à l'année 2014. Ce nouveau contexte financier nous incite à faire preuve de plus de rigueur et de prudence tout en garantissant la qualité des services rendus aux habitants et aux entreprises.

Le Conseil Municipal a également adopté, à l'unanimité, les comptes administratifs 2014. Les chiffres définitifs font ressortir un excédent de fonctionnement de **336 183 €** au budget général et **396 922 €** au budget « Eau et Assainissement ».

Les comptes administratifs retracent fidèlement les résultats des dépenses et recettes sur l'année écoulée. Ils sont en parfaite conformité avec ceux indiqués dans les comptes de gestion du receveur municipal.

Evolution de la fiscalité : En 2015 les bases d'imposition ont légèrement augmenté ce qui permet à la commune d'avoir une recette un peu plus importante (+ **42 613 €**). Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux communaux de la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti qui sont fixés à : TH = **7,03%**, TFB = **6,80%** et TFNB = **15,80%**.

ETAT CIVIL

Les éléments de ce paragraphe couvrent la période du **12 Décembre 2014** au **30 Avril 2015**

Naissances Toutes nos félicitations aux heureux parents et bienvenue aux jeunes bébés :

BROSSARD Fanélie	née le : 15 janvier 2015
HAMDANE Lila	née le : 20 janvier 2015
HAZEMANN Faustine	née le : 23 février 2015
SCHAL Enzo	né le : 25 février 2015
LARRIERE Clément	né le : 9 avril 2015

Décès C'est avec tristesse que nous avons appris la disparition de :

LALLEMENT Gilbert	le : 15 février 2015
COLIN Jean-Loup	le : 10 avril 2015
MEISTERSHEIM Jacques	le : 25 avril 2015

Mariages Meilleurs vœux de bonheur et amicales félicitations aux jeunes mariés :

UCAR Hasan et BAYLAN Derya	le : 4 avril 2015
RABOLINI Grégory et THOUVENOT Béatrice	le : 10 avril 2015

LE SAVIEZ-VOUS

La marine recrute : Cette année au niveau national, 3000 jeunes vont être recrutés dans les spécialités diverses et variées. Si vous êtes intéressés, contactez le centre de formation et de recrutement des forces armées.

Adresse : **CIRFA Marine NANCY**

47 rue Sainte Catherine CS60016

54035 NANCY Cedex - Tél : 03 83 32 03 63

Le défenseur des droits : est une autorité constitutionnelle indépendante chargée de protéger vos droits et libertés, en matière des droits des usagers des services publics, droits de l'enfant, de la lutte contre les discriminations, de la déontologie et de la sécurité. www.defenseurdesdroits.fr

Covoiturage : connaître les horaires de transport en commun pour vous rendre à un point donné, proposer du covoiturage, identifier l'arrêt de bus proche de chez vous, toutes ces informations sont accessibles en moins de trois clics sur le site ;

www.coeur-vosges-mobilite.fr

ou sur le site www.chavelot.fr rubrique "infos"

Le Conseil Départemental va très prochainement aménager un parking de covoiturage comportant **15 places** à proximité immédiate du rond point de Chavelot, sur du terrain des Voies Navigables de France à côté de la maison éclusière.

Agence Régionale de la Santé : L'ARS confirme que l'eau d'alimentation de Chavelot est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. La dernière analyse date du :

20 Février 2015

Don du sang : L'Amicale des Donneurs de Sang du canton organise son assemblée générale le 16 mai à 17 heures à la Maison de Chavelot. A cette occasion, une remise de diplômes récompensera les donateurs méritants.

Passeports : Le timbre fiscal étant obligatoire, vous pouvez désormais acheter votre timbre électronique sur le site internet :

www.timbres.impots.gouv.fr

depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone.

Le paiement est effectué en ligne par carte bancaire. Les références du timbre électronique sont alors :

- téléchargeables au format PDF avec un code 2D qui peut être scanné par le service chargé de

recevoir votre demande.

- ou bien reçues par **SMS ou courriel** avec un identifiant à 16 chiffres à transmettre à l'agent traitant votre dossier.

Les timbres ne sont pas nominatifs et peuvent être achetés par une personne différente de la personne qui réalise la formalité.

Ils sont valables six mois à partir de leur date d'achat. Ils sont remboursables pendant une année sur le même site internet.

Site internet : www.chavelot.fr

Depuis le **22 février** dernier la nouvelle version est opérationnelle.

Agence Locale de l'Energie et du Climat - ALEC :

Elle a été présentée dans le N° **4 de décembre 2014**.

L'agence est installée au :

1 rue du Souvenir à 88190 GOLBEY

Vous pouvez contacter l'Agence au : **03 29 81 13 40**

Les agents de l'Espace Info Energie au :

03 29 82 93 85

et par mail à l'adresse suivante :

contact@alec-epinal.com

"RAPPEL" Déjections canines : Les déjections canines sont les causes de multiples nuisances.

Elles sont dangereuses pour autrui et notamment pour les personnes âgées qui risquent de glisser et chuter. Elles sont également néfastes pour l'environnement et inacceptables en terme d'hygiène publique. Il est rappelé qu'un arrêté municipal en date du **9 décembre 2011** oblige les personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement au ramassage des déjections sur **tout ou partie de la voie publique, jardins, parcs et espaces verts**.

Le non ramassage des déjections de son animal fait encourir au propriétaire une amende de **35 €** sur la base de l'article **R632-1 du Code Pénal**.

"RAPPEL" Lutte contre les nuisances sonores :

L'utilisation des tondeuses à gazon et autres engins bruyants de jardinage ou de bricolage susceptibles de causer une gêne au voisinage est autorisée les :

Lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis

de : **8 h 00 à 12 h 00** et de **14 h 30 à 19 h 00**

Les samedis de :

9 h 00 à 12 h 00 et de **15 h 00 à 19 h 00**

Les dimanches et jours fériés de :

10 h 00 à 12 h 00



LE SAVIEZ-VOUS (suite)



Les Champs Golots : Une première et une belle réussite pour la commission animation.

Les Champs Golots est l'une des traditions locales les plus ancrées dans notre département. Elle célèbre la fin de l'hiver avec la fonte des neiges et le retour du printemps.

Les marins en herbe, fiers et enthousiastes, se sont retrouvés autour du bassin construit et installé pour cette occasion Place de la République pour présenter et exposer leurs créations avant de tous ré-ussir « l'épreuve de flottabilité ».

Chaque enfant a été récompensé par une médaille et un sachet de friandises avant de profiter d'un goûter dans une ambiance chaleureuse.

La chasse aux œufs de Pâques : Le samedi 4 avril, les enfants avaient rendez-vous autour de la Maison de Chavelot et de l'école maternelle pour la chasse aux œufs de Pâques organisée par la commission animation.

Tous sont arrivés panier à la main et bottes aux pieds pour récolter 900 œufs cachés pour l'occasion. La pluie n'a pas fait le poids face à la détermination des enfants et la récolte a été bonne. Après la chasse aux œufs ... en plastique ... les enfants se sont vus remettre les œufs en chocolat tant convoités. Les 7 chanceux qui ont déniché des œufs en or ont été récompensés avec un coffret créatif de Pâques.

L'après midi s'est poursuivi autour d'un goûter et de plusieurs ateliers. Les enfants ont pu fabriquer des couronnes de Pâques, des poussins à partir de véritables œufs et faire de jolis coloriages de poules, lapins, cloches,

L'association « Les amis de l'école maternelle » s'est joint à la commune pour l'occasion et a proposé aux enfants de se faire maquiller. Le maquillage de lapin était de circonstance mais les mamans bénévoles ont du faire aux envies des enfants : papillons, chiens, pirates, spider-man, princesses, ...



PROTECTION VOISINS VIGILANTS



en liaison immédiate avec
la Gendarmerie et la Police Municipale

Expérimenté dans de nombreux départements et communes, le dispositif de participation citoyenne s'appuie sur une circulaire du Ministre de l'Intérieur.

Il consiste à l'installation d'une chaîne de vigilance et de diffusion améliorant la prévention de proximité vis-à-vis de tous les habitants d'un quartier et facilitant ainsi l'échange d'informations entre les populations et les forces de l'ordre.

Objectif : Lutter contre la délinquance - Rassurer et protéger la population
Renforcer le tissu relationnel - Accroître l'efficacité de la prévention de proximité
Construire une chaîne d'alerte

Face à un nombre important d'actes de malveillance commis dans notre commune je vous présenterai, avec l'appui de la **gendarmerie nationale** et de la **police municipale**, ce concept lors d'une réunion publique qui est programmée le :

↳ **mercredi 27 mai 2015 à 18 h 30** à la Maison de CHAVELOT - Place de la République

LES CAMBRIOLAGES ET LE DEMARCHAGE A DOMICILE



Le délinquant est un être rationnel qui cherche à obtenir un maximum de gain en prenant le moins de risque possible, afin de ne pas être identifié et interpellé. Son choix se portera donc naturellement vers les habitations présentant peu de difficultés ou vers les personnes âgées plus fragiles et de ce fait plus exposées aux délinquants, qui n'hésitent pas à agir par ruse.

- comment lutter contre ce fléau qui est l'affaire de tous ?
- comment diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage ?

- pourquoi toute anomalie de comportement dans un quartier, une résidence ou un immeuble doit attirer notre attention ?
- comment éviter le démarchage à domicile ou une pratique de vente qui met le consommateur en infériorité par rapport au vendeur et le conduit à une commande qu'il risque de regretter ?
- comment éviter le vol à la fausse qualité ?

Pour toutes ces raisons, venez assister à la réunion publique organisée par la municipalité, en collaboration avec la gendarmerie nationale et la police municipale de Thaon les Vosges, sur la prévention des vols et sur les risques du démarchage à domicile le :

↳ **jeudi 21 mai 2015 à 14 h 30** à la Maison de Chavelot - Place de la République

NUMEROTATION DES IMMEUBLES



La numérotation des habitations constitue une mesure de police générale du maire. Un numéro distinct doit être apposé, de manière visible de la voie publique, sur tout bâtiment habité.

Cette numérotation, fournie par la commune, doit permettre de trouver plus facilement un immeuble par les services postaux, les livreurs et les services de secours.

A Chavelot plusieurs habitations en sont démunies.

Pour régulariser la situation je vous demande de **signaler en mairie l'absence de plaque de numérotation**. Sa fourniture est gratuite.

Merci de bien vouloir indiquer votre nom sur la boîte aux lettres de votre habitation.



REPAS DES AINÉS

Le traditionnel repas des « Aînés » s'est déroulé **mercredi 22 avril** dernier à la Maison de Chavelot, auquel était conviés les personnes de **70 ans et plus**.

La commune compte **178 bénéficiaires**. Avec les conjointes, les conjoints, les compagnes et les compagnons cela représente **201 personnes**. Ils étaient **99** à répondre à l'invitation de la municipalité et du Centre Communal d'Action Sociale pour partager ce moment de détente.

Sympathique moment de solidarité, de convivialité et de gastronomie.

Le menu, concocté par **Alain Parisot** de l'enseigne « **Gourmandises du terroir** », avait régalaé les papilles de nos aînés. Le service a été réalisé par les membres du CCAS et du conseil municipal et orchestré par **Marie-Line Lemoine**, Adjointe aux affaires sociales.



La journée fut animée par **Jean-Luk Music**, toujours fidèle à ce rendez-vous annuel. Cette ambiance a permis à ceux qui le souhaitaient de valser, de danser le tango, ou tout simplement de chanter.

Les personnes nées en 1935 et 1945 ont été mises à l'honneur par la remise d'un bouquet de fleurs aux dames et une bouteille de champagne pour les messieurs.

CAISSE D'ASSURANCE MALADIE



Nouveau à Epinal, depuis le **1er avril 2015**. L'accueil sur rendez-vous c'est toute la journée.

La **Caisse d'Assurance Maladie** vous accueille dans son espace-libre et sur **rendez-vous personnalisé** de **8 h 00 à 12 h 30** et de **13 h 30 à 17 h 00**.

Ces rendez-vous personnalisés vous permettent d'éviter les files d'attente et de traiter en direct vos dossiers.

Pour prendre rendez-vous :

- adressez-vous directement à un technicien d'accueil
- ou téléphonez au **3646** (prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs)

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Le secrétariat de la mairie est ouvert :

du **lundi au vendredi**

de **9 h 00 à 12 h 00** et de **15 h 00 à 18 h 00**

Il est fermé le samedi

BUDGET PRINCIPAL M14 - FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	571 500 €	Produits des services	155 500 €
Charges de personnel	750 100 €	Impôts et taxes communales	1 114 000 €
Autres charges de gestion courante	175 600 €	Dotations et participations	131 900 €
Charges financières	60 200 €	Autres produits de gestion courante	98 000 €
Charges exceptionnelles	10 600 €	Produits exceptionnels	11 317 €
Autofinancement	270 000 €	Atténuation de charges de personnel	8 000 €
Amortissement des biens	30 000 €	Travaux en régie	13 100 €
		Excédent 2014 reporté	336 183 €
TOTAL	1 868 000 €	TOTAL	1 868 000 €

BUDGET PRINCIPAL M14 - INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Travaux 2015	378 000 €	Subventions d'investissement RAR	23 900 €
Remboursement d'emprunt	89 200 €	Dotations	35 300 €
Travaux en régie	13 100 €	Emprunt	151 000 €
Restes à réaliser	120 700 €	Amortissement des biens	30 000 €
Subventions Ravalement façades	6 000 €	Autofinancement	270 000 €
		Excédent 2014 reporté	24 550 €
		Affectation du résultat 2014	72 250 €
TOTAL	607 000 €	TOTAL	607 000 €

BUDGET ANNEXE M49 - EAU ET ASSAINISSEMENT - EXPLOITATION

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	399 000 €	Ventes d'eau, redevances, location compteurs	313 000 €
Charges de personnel	25 000 €	Subventions d'exploitation	2 578 €
Redevances Agence de l'Eau	130 000 €	Amortissement des subventions	7 500 €
Autres charges de gestion courante	90 000 €	Excédent 2014 reporté	396 922 €
Charges exceptionnelles	20 000 €		
Amortissement des biens	56 000 €		
TOTAL	720 000 €	TOTAL	720 000 €

BUDGET ANNEXE M49 - EAU ET ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Travaux, frais d'études, matériels	510 500 €	Recettes d'équipement, subventions, FCTVA	9 730 €
		Amortissement des biens	56 000 €
Amortissement des subventions	7 500 €	Excédent 2014 reporté	452 270 €
TOTAL	518 000 €	TOTAL	518 000 €